



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du SEIZIÈME jour du mois de FÉVRIER 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 547-2015

**AYANT POUR EFFET D'ABROGER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 326-1999 ET 424-2007
AFIN DE DÉCRÉTER LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET
LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES À CERTAINS
FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 20^e jour de FÉVRIER DEUX MILLE QUINZE.

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-CÔME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le vingtième jour de février DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGTIÈME jour de FÉVRIER DEUX MILLE QUINZE.

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE